

REGLEMENT D'ENGAGEMENT

Course du 22 novembre 2025

Les 6 heures de MOURIES

1^{ère} édition

Article 1 : Généralité

L'association « LA ROUE FOLLE », organise une Course de tracteurs-tondeuses, qui se déroulera le Samedi 22 novembre 2025 sur la commune de MOURIES (13890).

Cette compétition amicale est avant tout un loisir dont les maîtres mots sont le fair-play, la courtoisie et la bonne humeur.

Article 2 : L'épreuve

L'épreuve de tracteur-tondeuse est prévue sur une durée de 6 heures avec une équipe de 4 pilotes maximum.

La piste en terre compactée pourra être bosselée et comporter des virages serrés, légèrement relevés ou non.

L'épreuve est limitée à 20 équipages.

Le tracé du circuit pourra être modifié selon la météo ou le nombre de participants.

Cette épreuve est réservée aux tracteurs-tondeuses d'origine ou modifiés.

N.B : L'organisation se réserve le droit d'interrompre ou annuler la course d'endurance en cas d'intempéries empêchant le bon déroulement de l'évènement.

Article 3 : Engagement

Pour pouvoir participer à l'endurance de tracteur-tondeuse, chaque équipe devra remplir un bulletin d'inscription, signer une décharge de responsabilité et attester de sa capacité physique à participer à une telle épreuve. Une autorisation parentale est OBLIGATOIRE pour les pilotes de 16 à 18 ans.

Le droit d'engagement est de 50€ par tracteur.

Les bulletins d'inscription seront disponibles sur le site FACEBOOK de l'évènement :

<https://www.facebook.com/patrice.hugues.75/>

Contact organisation : Mr Patrice HUGUES 06.08.73.74.43

Article 4 : Aide à l'organisation

Il pourra être demandé à chaque équipe de mettre à disposition de l'organisation 1 personne adulte pendant 2 heures durant la journée afin d'aider l'organisation en tant que commissaire de piste ou pour le comptage du nombre de tour en cas de panne de transpondeur, gestion du stationnement ou autre aide éventuelle. La PONCTUALITE pour la prise et la tenue des postes de commissaires de piste sera extrêmement importante afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve. Il y aura des pénalités de deux minutes pour l'équipe par minute de retard du commissaire prévu.

Article 5 : Stand et Paddock

Un extincteur agréé pour les feux hydrocarbure sera obligatoire dans chaque stand, et devra être visible et facilement accessible. Un tapis environnemental ou toute autre moyen de protection non inflammable devra être présent sous chaque machine.

Seront admis dans les stands : 8 personnes maximum. Les personnes présentes dans les stands devront obligatoirement porter une chasuble, ou un équipement qui permettra rapidement d'identifier leur appartenance à telle ou telle équipe.

La vitesse dans les stands est limitée à 15Km/h maximum.

Il est rappelé aux concurrents que leur machine et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation : en aucun cas la responsabilité civile des organisateurs ne pourra être invoquée en cas de vol ou dégradation subie.

La taille des stands est de 3x3m maximum et ne peut pas varier. Une superficie supérieure pourra être octroyée suivant disponibilités et moyennant une demande préalable et un coût de 20€.

INTERDICTION STRICTE de fumer dans les stands mais le vapotage reste toléré.

Le ravitaillement se fait moteur arrêté, avec une autre personne de l'équipage munie d'un extincteur, prête à intervenir. Il ne devra pas y avoir plus de 20 litres de carburant dans les stands.

Article 6 : Transpondeur

Un seul transpondeur sera remis par machine engagée. Une caution de 100€ sera demandée lors du contrôle technique et administratif pour le transpondeur.

Article 7 : Pilote et son équipement

Les équipes sont composées de 4 pilotes maximum de plus de 16 ans le jour de l'épreuve avec un adulte obligatoire (pilote ou non) qui assumera (ou assumeront solidairement) la responsabilité des mineurs. Seuls les pilotes dûment inscrits pourront participer. L'accès au stand est limité à 8 personnes (pilotes et accompagnants compris). Tout coureur doit accepter de se soumettre à un test d'alcoolémie (éthylotest). En cas de contrôle positif, le coureur est exclu de la course (mais pas l'équipe).

L'équipe ne pourra pas changer de tracteur pendant l'épreuve, un seul tracteur pour une équipe.

Le pilote doit porter un casque NF, pantalon, gants, chaussures montantes, lunettes ou visière. Les shorts et les tee-shirts manches courtes sont INTERDITS : manches longues OBLIGATOIRES.

Le changement de pilote doit se faire dans le stand, moteur à l'arrêt.

Article 8 : Pannes et Réparations

En cas de panne sur le circuit, seul le pilote et les commissaires de piste sont autorisés à dépanner le tracteur qui sera pris en charge par un véhicule de dépannage géré par l'organisation et remorqué jusqu'au stand.

Pendant la durée de l'épreuve, aucun accompagnant ne sera toléré sur la piste pour quelque raison que ce soit.

Les réparations se font OBLIGATOIREMENT au Stand.

Article 9 : Catégorie de tracteurs

Tous les tracteurs doivent être équipés d'une plaque visible avec un numéro de 12cm de haut minimum. Dans toutes les catégories, la transmission primaire (moteur/boîte pont arrière) doit être par courroie, sans variateur. La transmission secondaire (boîte pont/roues arrières) par chaîne de série est autorisée. Les changements de moteur sont autorisés dans la limite de 2.

Les guidons et selles de type deux roues ne sont pas autorisés (hors équipe handisport).

Protection obligatoire avant et arrière en tubes ronds bouchées aux extrémités de diamètre 40/50 mm ne dépassant pas de pneus. Les protections doivent pouvoir supporter le poids du tracteur afin de pouvoir les évacuer de la piste. Les éléments de carrosserie et de sécurité doivent être correctement et solidement fixés : capot, calandre, ailes, marchepied, pare-chocs ... Des cales pieds avec protection latérale fermée et fixés aux châssis sont fortement conseillés.

L'emplacement pour le transpondeur de votre tracteur vous sera imposé par les organisateurs.

CATEGORIE STANDARD (ST) La puissance des tracteurs est limitée à 16,5 CV. Le tracteur doit obligatoirement disposer d'un coupe circuit lorsque le pilote n'est plus aux commandes de celui-ci. (exemple : système d'origine sous le siège ou avec un cordon au poignet).

La lubrification par barbotage ou avec pompe à huile doivent être d'origine. Aucune préparation n'est autorisée. Apport, retrait de matière et soudures interdits. Le moteur et ses composants, carburateur, allumage, piston, vilebrequin, doivent rester d'origine. Le tracteur doit être équipé de sa boîte de vitesse d'origine sans aucune modification, avec fonctionnement du différentiel d'origine. Le tracteur devra être muni à l'avant de phare additionnel procurant un éclairage suffisant pour la zone non éclairée du circuit et à l'arrière de feux de couleur rouge (en cas de manche de nuit). Le moteur doit être lié à une marque et modèle de tracteur-tondeuse. La carburation doit être d'origine.

L'échappement est libre à toute modification SANS dépasser 112db MAXI. Les échappements libres sont INTERDITS. Le moteur doit se trouver à son emplacement d'origine. Le tracteur ne doit pas avoir de boule d'attelage ni d'optique en verre. Freins obligatoires. Pédale d'accélérateur ou poignet (type frein vélo) obligatoire. Anneau avant pour remorquage obligatoire (ne dépassant pas la protection). Les trains avant et arrière doivent être d'origine. Des renforts sont autorisés à partir des éléments de série. L'empattement des deux roues avant et arrière doit rester d'origine. La largeur ne doit pas excéder 100 cm pour l'avant et 105 cm pour l'arrière. L'ensemble de la direction : volant, colonne, crémaillère, doit être d'origine de série. Le bras de direction d'origine peut être renforcé de même que les articulations. L'ensemble des éléments de transmission doit être à son emplacement d'origine. Les courroies et les poulies peuvent être remplacées ou modifiées et leurs dimensions sont libres. Les roues, jantes et pneumatiques doivent être d'origine. Le profil des pneumatiques doit être issu d'un tracteur-tondeuse de série : pneus gazon ou pneus crampons. Le système de freinage doit être d'origine monté de série. Freins à disque interdit.

CATEGORIE PROTOTYPE (PRO) La puissance des tracteurs est de 15CV minimum et limitée à 23 CV. Un coupe circuit rattaché au poignet du pilote est OBLIGATOIRE. Le bloc moteur : carter, cylindre et culasse, doivent être d'origine. La préparation du moteur, le retrait et apport de matière sont autorisés. Les composants moteurs : carburateur, allumage, piston, vilebrequin : peuvent être remplacés. La boîte de vitesses peut être modifiée, la suppression ou le blocage du différentiel est autorisé. Le Variateur est interdit. Le tracteur devra être muni à l'avant de phare additionnel procurant un éclairage suffisant pour la zone non-éclairé du circuit et à l'arrière de feux de couleur rouge (en cas de manche de nuit). Le moteur doit être lié à une marque et modèle de tracteur-tondeuse. La carburation est libre à toute modification. L'échappement doit avoir une sortie latérale obligatoire, placé avant la roue arrière. Le niveau sonore maximum autorisé est 112db. Les échappements libres sont INTERDITS. Le moteur doit se trouver à son emplacement d'origine. Le tracteur ne doit pas avoir de boule d'attelage ni d'optique en verre. Les systèmes de freinage supplémentaires sont autorisés sur les 4 roues. Freins obligatoires. Pédale d'accélérateur ou poignet (type frein vélo) obligatoire. Anneau avant pour remorquage obligatoire (ne dépassant pas la protection). Les trains avant et arrière peuvent être modifiés. L'empattement des roues doit rester dans la limite de 15 cm en plus de l'origine. La largeur ne doit pas excéder 110 cm pour l'avant et 120 cm pour l'arrière. Aucune suspension ne sera tolérée sauf si elle est montée d'origine. Toutes les directions doivent être équipées d'un volant. L'ensemble de la direction peut être modifiée : remplacement du volant, modification ou renfort de la colonne. les éléments de transmission, courroies, poulies, peuvent être modifiés ou remplacés. Les variateurs de vitesse sont interdits. Les roues sont libres : dimensions, jantes et pneumatiques. Les pneus agraires ou à chevrons ainsi que les pneumatiques de quad sont interdits. Le système de freinage est libre. Les disques avant et arrière sont autorisés.

Pour les deux catégories retrait OBLIGATOIRE de tous les éléments dangereux et obsolètes : boule et système d'attelage, bac de ramassage, embrayage de lame, bras et levier de coupe, éléments de coupe...

Article 10 : Briefing et Signalisation

Le briefing est OBLIGATOIRE pour tous les pilotes et commissaires (voir planning)

Rappel des drapeaux :

Drapeau noir et blanc : Fin de l'épreuve et arrivée.

Drapeau vert : Piste libre

Drapeau jaune : incident sur la piste, INTERDICTION de dépasser un concurrent, réduire votre vitesse

Drapeau Rouge : La course est arrêtée, réduire votre vitesse, INTERDICTION de dépasser un concurrent, retour au stand au pas ou en suivant le Safety-car.

Article 11 : Départ

Le placement des concurrents sur la ligne de départ se fera suivant les résultats de l'épreuve chronométrée. Départ type Le Mans : Les pilotes s'élancent en courant vers leur machine placée en épi sur le côté opposé, 1 genou à terre, le moteur non tournant. Le départ sera donné dès que le drapeau tricolore s'abaissera.

Article 12 : Classement

Récompense pour les 3 premiers de chaque catégorie ST et PRO. Le calcul s'effectue au nombre de tours parcourus.

Article 13 : Planning VENDREDI à partir de 15h : Accueil et attribution des stands et zone paddock. SAMEDI

- 8h00 à 9h00 : Vérification Technique et administratives + Remise des transpondeurs.
- 8h50 : Briefing des pilotes et Commissaires
- 9h00 – 9h30 : Essais Libres chronométrés pour l'ordre de départ
- 10h00 à 13h00 : Départ Manche 1 pour 3h - type Le Mans
- 14h00 à 17h00 : Départ Manche 2 pour 3h - type Le Mans
- 18h00 : Remise des Prix
- DIMANCHE 8h00 : Petit déjeuner offert

Nous demanderons à tous une extrême ponctualité. Cette course se déroulant en Novembre la nuit tombe assez vite.

Article 14 Annexes : Exemples de protections et Gabarries Schémas provenant de l'Asso « Démarrage Imminent » : MERCI BEAUCOUP.

